Prénom et Nom

Adresse postale du Salarié

Nom de la société / de l’employeur

Adresse postale de la société / de l’employeur

Par courrier recommandé avec AR N°XXX

A XXX, le XXX

Objet : Mise en demeure pour la prise en charge par l’employeur des frais de dépistage virologique de la Covid-19

Madame, Monsieur,

Je vous écris en ma qualité de salarié de votre entreprise à la suite de votre refus oral / écrit (supprimer la mention inutile) de prise en charge ou remboursement des frais de dépistage virologique RT-PCR ou antigénique pour pouvoir exercer mes fonctions au sein de l’entreprise.

Or, les frais engagés par mes soins pour les examens de dépistage virologique de la Covid-19, afin de pouvoir exercer mes fonctions dans le cadre de mon travail doivent être à votre charge, en votre qualité d’employeur, et pour les motifs qui suivent.

Il est fondamental de rappeler que « *toutes les sommes dues à titre de rémunération à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs, quels que soient le montant et la nature de sa rémunération, la forme et la nature de son contrat* » possèdent **un caractère alimentaire**, selon **l’article L. 3252-1 du Code du travail**.

Or, **l’arrêté ministériel du 14 octobre 2021**, portant modification de **l’arrêté du 1er juin 2021,** relatif notamment aux conditions de remboursement des frais engagés pour le dépistage de la Covid-19, dispose que les examens de dépistage virologique pour contrôler la contamination ou non-contamination à la Covid-19 ne sont remboursables par l’assurance maladie que pour certains cas et à certaines conditions que fixe limitativement l’arrêté.

De ce fait, je vois en tant que salarié mon examen de dépistage virologique, nécessaire pour accéder à mon lieu de travail et donc pour exercer mes fonctions, m’être directement facturé.

Pourtant, au titre de l’article **L. 4121-1 du Code du travail** pour les salariés de droit privé et conjointement de la **loi n°84-53 du 26 janvier 1984** *portant statut de la fonction publique territoriale* ainsi que du **décret 85-603 du 10 juin 1985** *relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu’à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale*, pour les fonctionnaires, il est prévu que **l’obligation de sécurité et de protection de la santé physique et mentale des travailleurs est à la charge de l’employeur**.

En ce sens, le dépistage pratiqué sur les travailleurs d’une maladie infectieuse de nature virologique, telle que la Covid-19, entre dans le domaine de la santé desdits travailleurs et relève ainsi du **champ d’application de l’obligation de sécurité et de protection à la charge de l’employeur**.

Par ailleurs, dès lors que la **loi n°2021-1040 du 5 août 2021** *relative à la gestion de la crise sanitaire*, en son article premier, subordonne l’accès au lieu de travail à la présentation de justificatif tel qu’un « *examen de dépistage virologique ne concluant pas à la contamination par la covid-19*», **cela constitue une condition essentielle à l’exercice des fonctions du salarié**.

**Ainsi, les frais engagés par mes soins pour me faire dépister en tant que salarié de votre entreprise sont des frais professionnels.**

**Par conséquent, vous devez assumer, en tant qu’employeur, tous les frais de dépistage virologique de la Covid-19 de vos salariés pour l’exercice de leurs fonctions, dans le cadre de leurs contrats de travail.**

Ainsi, par la présente, je vous mets en demeure de procéder **sous huitaine** au remboursement des frais afférents aux tests de dépistage virologiques de la Covid-19 afin de pouvoir continuer à exercer mes fonctions au sein de votre entreprise.

A défaut, de réponse utile ou faute de réponse dans le délai je vous indique que je me réserve le droit d’engager toutes les actions judiciaires visant à sauvegarder mes droits, et à engager votre responsabilité en tant qu’employeur devant le Conseil de prud’hommes en référé.

Dans l’attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de mes sentiments distingués.

Mon avocat me lit en copie.

Signature